

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10
 Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclamations . . . 30
 Faits divers . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

1^{er} Mars 1883.

Un correspondant militaire du *Journal d'Indre-et-Loire* étudie en ces termes la situation faite aux princes d'Orléans par la mesure qui vient de les frapper :

« Vous me demandez de vous exposer la situation que fait aux princes l'application de la loi de 1834. Je suis, je vous l'avoue, très-embarrassé, car la question est des plus complexes.

« Quels sont les princes directement atteints par la décision présidentielle ? Le duc d'Aumale, que je vois figurer avec étonnement, puisqu'il était déjà en disponibilité et qu'il n'est pas à ma connaissance que jamais général ait été mis en retrait d'emploi. Je ne connais pour eux que la disponibilité, la réserve et la retraite. Enfin, soit ; un peu plus, un peu moins d'arbitraire ne fait rien à la chose. Viennent ensuite le duc de Chartres, colonel de cavalerie, et le duc d'Alençon, capitaine d'artillerie, tous deux figurant au tableau d'avancement.

« Comme officiers en non-activité, ces princes subiraient évidemment la loi commune qui est la suivante : au point de vue de la solde, les deux cinquièmes de la solde d'activité sans accessoires. Ceci pour mémoire, car évidemment ils ne souilleront pas leurs mains au contact de cet argent.

« Au point de vue disciplinaire, résidence fixe dont ils ne pourront s'éloigner sans autorisation supérieure. Tous les ans, ils devront se présenter devant un inspecteur général, qui devra mentionner dans son rapport d'inspection s'ils peuvent être rappelés au service ou s'il y a lieu de les maintenir en non-activité.

« Le temps passé en non-activité ne leur complera pas pour l'avancement, et c'est pour ce motif que la loi exige qu'au bout de trois ans ils comparaissent devant un conseil d'enquête.

« Ce conseil d'enquête, composé de cinq

officiers suivant le grade des intéressés, décidera, à la majorité de ses membres et au bulletin secret, s'ils sont susceptibles d'être rappelés à l'activité. Dans le cas de la négative, ils devront être mis en réforme. Alors se produiront de nouveaux embarras pour le gouvernement acculé à ce dilemme : ou les rappeler à l'activité ou les mettre en réforme.

« Or la loi du 24 mai 1836, sur les conseils d'enquête, est cette fois très-précise et ne prévoit aucun cas d'incapacité politique.

« Enfin, ils ne pourront prendre de service à l'étranger sans la permission du gouvernement, sans qu'ils perdraient leur qualité de Français.

« Je résume donc ainsi la situation qui leur est faite actuellement : ne rien faire, ne rien dire, ne rien écrire. Ils sont de plus sous la surveillance de la haute police civile et militaire. Situation peu princière, comme vous le voyez, et les jacobins sont raffinés dans leurs jalousies et leurs vengeances. Humiliante pour un simple plébéien, elle me paraît inacceptable pour des descendants des saint Louis, des Louis XI, des Henri IV et des Louis XIV, de tous ces monarques qui ont fait la France si grande et non plus telle qu'elle est aujourd'hui, mais telle qu'elle était avant l'époque néfaste de 1870.

« Les princes d'Orléans l'accepteront-ils ? Je ne puis le croire, bien qu'on affirme le contraire. On prétend que, subissant l'affaissement moral qui semble être le caractère de notre époque, ils ne demandent qu'à jouir paisiblement de leurs millions dans leurs splendides résidences ; qu'ils ne donneront ni un écu, ni une minute de leur existence pour reconquérir une situation qui ne saurait être que profitable à notre malheureux pays frappé d'ostracisme en Europe, et qu'aucune personnalité marquante n'ose plus représenter à l'étranger.

« Je ne connais les princes que par les récits contemporains qui m'ont appris que, comme tous leurs aïeux, ils sont vaillants et capables, et je suis convaincu que tous ces racontars, qui les représentent commeési-

gnés au sort que leur fait la République, sont des calomnies.

« Le comte de Paris et le duc de Chartres notamment, n'ont pu oublier à ce point les enseignements du passé. J'en ai pour garantir le sang qui coule dans leurs veines et la conduite courageuse de leur illustre mère qui n'a pas faibli devant le torrent révolutionnaire.

« Ils auraient tort de désirer une Restauration qui pourrait faire verser une goutte de sang français, mais ils ne peuvent avoir l'intention de se soustraire à leur devoir strict, qui est de se tenir prêts pour le moment où ils seront appelés à relever le prestige effacé de la France et à ressusciter sa gloire.

« Or, ce devoir, ce serait le méconnaître que de subir la situation humiliante que, très-impolitiquement, leur a faite la République. Qu'ils refouent donc momentanément leur amour du sol natal et que, le cœur brisé, ils reprennent le chemin de l'exil. Que le duc d'Aumale, avant de franchir de nouveau la frontière, envoie par un de ses laquais, au chef de ce gouvernement odieux et proscripteur, copie des notes que naguère, comme gouverneur général de l'Algérie, il donnait à un officier républicain devenu le général Cavaignac.

« Donner de l'avancement à cet officier, malgré ses opinions.

« Et maintenant que ce drame national est terminé, je vous dis adieu, monsieur le rédacteur, et merci. »

M. H. de Pène, dans le *Gaulois*, caractérise en termes courts, mais énergiques et fort justes, le décret qui met en retrait d'emploi le duc d'Aumale, le duc de Chartres et le duc d'Alençon :

« Cette triple mesure, basée sur une interprétation judaïque de l'article 6 de la loi du 49 mai 1834 et de l'article 8 de la loi du 13 mars 1875, n'est pas seulement une iniquité monstrueuse, c'est un bêtise et une trahison.

« UNE BÉTISE, parce qu'elle consomme le divorce de la République et de l'armée, parce qu'elle change des princes résignés — trop résignés, selon nous — en princes indignés.

« UNE TRAHISON, parce qu'elle appauvrit l'armée de deux officiers excellents et d'un officier général dont tout le monde reconnaît la supériorité ; or, affaiblir l'armée ou la patrie, c'est trahir. Il n'y a qu'une voix, parmi les hommes compétents, sur le mérite hors ligne de M^r le duc d'Aumale. Je n'ai jamais rencontré un de nos chefs militaires qui ne rendit hommage à ses profondes connaissances, et ne le considérait comme un tacticien digne de tenir tête, sur les champs de bataille, à ce qu'il y a de plus renommé en Europe. Dire à un pareil homme : « Tu ne serviras plus ton pays, » c'est comme si l'on disait : « Puisse la France plutôt que de voir un prince à la tête de ses armées ! » « La République n'a pas besoin de savants, » disait le tribunal révolutionnaire qui envoya Lavoisier à la guillotine. Fasse le ciel que la République n'ait pas de sitôt besoin de généraux ?

« Les malheureux qui nous gouvernent, les médiocrités qui nous exploitent consommant l'abaissement de la patrie. Leur système n'est pas l'adjonction, c'est la proscription des capacités. Pour servir leurs basses rancunes et leurs passions révolutionnaires, ils dilapident les forces comme l'argent de la France, et, quand il s'agira de faire face à un péril, ce grand pays ne sera plus, grâce à eux, qu'un cadavre épuisé et incapable de se tenir debout. »

Devant la Chambre, tout ce que le général Thibaudin-Comagny put reprocher aux Princes, c'est l'entrevue de Frohsdorf. — Mais, dit le baron Reille, il y a de cela dix ans ; cette démarche était antérieure à la consécration légale des grades de ces Princes. C'est alors que M. Floquet remarque que cette loi ne vaut rien, parce qu'elle a été faite par une assemblée monarchique,

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU DOCTEUR

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Le pauvre Marius ne répondit pas. Quelque chose comme un râle, un sanglot comprimé, s'échappa de sa poitrine.

Sans plus s'inquiéter de son pupille, le docteur Cochard continua impitoyablement :

— Et depuis quand, s'il vous plaît, avez-vous avec ma fille ces conversations édifiantes ?

— O monsieur ! monsieur ! s'écria Marius, qu'ai-je donc fait pour que vous me traitiez aussi sévèrement ?

— Je crois que vous avez l'audace de me demander ce que vous avez fait ?

— Monsieur, quoique j'aie mérité toute votre colère, je me dois à moi-même, mais je dois surtout à M^{lle} Aurore de vous éclairer. A qui m'eût dit ce matin encore que ce soir j'aurais l'audace d'avouer à M^{lle} Aurore quelle profonde et sympathique admiration elle m'inspire depuis le jour où j'ai mis le pied dans cette maison ; à qui m'eût dit cela, monsieur, j'eusse répondu en le traitant d'insensé. Comment mon secret s'est-il échappé de mon cœur, où je m'étais juré à moi-même qu'il demeurerait à jamais enseveli ? je n'en sais rien, monsieur, je vous jure que je n'en sais rien. Mais supposer que je ne vous eusse pas tout confié à vous aujourd'hui même, c'est me mal connaître, monsieur, et je...

— En voilà assez sur ce sujet, dit le docteur Cochard, en interrompant Marius de sa voix rude. Veuillez écouter maintenant les ordres que j'ai à vous donner.

Marius salua son parrain et attendit.

— Aujourd'hui même, dit le docteur, vous allez quitter le pavillon du jardin, où il n'est pas convenable que vous demeuriez plus longtemps. Il y a longtemps, du reste, que j'avais l'intention de vous loger à la clinique, où vous aurez un appartement confortable, tout en ne vous séparant pas de vos malades.

— Monsieur, vous serez obéi, dit Marius.

— Vous ne viendrez dans cette maison que lorsque vous y serez appelé par moi.

— Monsieur...

— Toutefois vous dînez à ma table deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi ; allez maintenant, monsieur, nous n'avons plus rien à vous dire.

Marius s'appretait à sortir du cabinet de son tuteur, comme les cordons de la mort doivent servir au tribunal où ils viennent d'entendre prononcer leur arrêt. Il vaillait sur ses jambes et

étendait les mains devant lui, comme s'il eût marché dans l'obscurité. Quand il fut arrivé à la porte du cabinet du docteur, il se retourna. Le docteur Cochard se sentit ému en voyant deux grosses larmes couler sur cette mâle figure ? Peut-être, car il fit un geste et dit d'une voix plus douce :

— Marius !

— Monsieur ? demanda Marius en se rapprochant de son tuteur.

— Encore un mot. Je ne prétends contraindre en rien les volontés de ma fille, et quels que soient les projets que j'avais antérieurement formés, je ne ferai rien sans la consulter. Que pensez-tu de cela, Marius ?

Le jeune homme comprima les battements de son cœur pour répondre.

— Monsieur, vous êtes le maître de ses destinées comme des miennes ; mais je pense que si vous la consultez, M^{lle} Aurore vous répondra que son choix est fait.

— Et tu as des raisons de croire que ce choix s'est fixé sur toi, hein ! mon gaillard ?

— Monsieur !

— Eh bien, s'il en est ainsi, un peu de patience, ami Marius, dans quelques années je te la donnerai pour femme.

Marius s'était dressé tout d'une pièce, ne pouvant pas en croire ses oreilles et se demandant s'il n'était pas le jouet de quelque rêve ; mais en voyant

le docteur qui le regardait en souriant, il comprit que le seul châtimeur que son parrain lui infligeait, c'était la sévérité qu'il venait de simuler. Alors les muscles de Marius se détendirent soudain tous à la fois, il tomba sur une chaise en éclatant en sanglots convulsifs. Le docteur Cochard, presque effrayé de l'explosion de cette vigoureuse nature, s'approcha de lui, et lui mettant la main sur l'épaule :

— Eh bien, qu'est cela ? dit-il.

— Ah ! monsieur ! monsieur ! disait Marius.

— Allons, calme-toi.

— Oui, monsieur, oui.

Et joignant les deux mains, il montra au docteur ses yeux noyés de larmes, en s'écriant :

— Ah ! monsieur, vous êtes bon comme le bon Dieu !

— Bah ! appelle-moi ton père, dit le docteur Cochard en tendant les bras à son pupille.

— Oh ! oui, mon père, mon bon père, dit Marius en laissant tomber sa tête sur la poitrine du vieillard.

Les deux hommes demeurèrent longtemps et étroitement embrassés, mêlant à la fois leurs larmes et leurs caresses, car, lui aussi, il pleurait, Jean-Baptiste Cochard, tout en disant à Marius :

— Enfant que tu es, comment n'as-tu pas deviné que depuis longtemps je t'ai fiancé à elle ?

— O mon père, mon père ! s'écriait Marius tout

— la même qui a voté la République à une voix de majorité.

M. Thibaudin a cependant trouvé un autre grief. Il lui a paru scandaleux de voir un prince d'Orléans, colonel d'un régiment, garder chez lui un drapeau qui porte la marque R. F. dans ses plis. S'il pense que ce soit là une conspiration, qu'en dit-il si M. le duc de Chartres avait fait enlever ces lettres pour y faire substituer des fleurs de lis ?

Puisque le ministère, dont M. Jules Ferry est le chef nominal, tient à appliquer avec la plus grande rigueur les dispositions de la loi du 19 mai 1834, nous signalons à son attention l'article 42 de cette loi, aux termes duquel un officier peut être mis en réforme pour faute contre l'honneur. Il y a dans l'armée un officier qui tombe sous le coup de cette disposition pénale.

M. Thibaudin y a-t-il pensé ?

Le *Journal des Débats* nous rappelle que ce même général si dévoué aux institutions républicaines, si décidé à faire de l'armée de la France une armée républicaine, a commandé sous l'Empire le 5^e bataillon de chasseurs à pied, et que, dans les revues, il défilait à la tête de sa troupe en brandissant son sabre et en criant : « Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial ! »

Rappelons, à notre tour, que le général, qui vient d'envoyer au fond de la Tunisie un officier coupable d'avoir suivi les chasses du comte de Paris, ne dédaignait pas, quand il était colonel à Angers, de chasser dans les châtellenies de la contrée. Un lecteur nous écrit de Segré qu'il a souvenir d'avoir vu le général Thibaudin en noble compagnie, sur les terres de la Lorie, au duc de Fitz-James.

(Union de l'Ouest.)

Chronique générale.

Lundi, à la fin de la séance de la Chambre, M. Waldeck-Rousseau a appuyé la demande d'inscription de propositions de révision constitutionnelle à l'ordre du jour de lundi prochain. Ce jour-là, on discutera seulement la question de prise en considération. Il paraît que le gouvernement est décidé à combattre ces propositions en invoquant des raisons d'inopportunité. Voici déjà quinze mois que plus de trois cents députés républicains ont pris vis-à-vis de leurs électeurs l'engagement formel de demander et de voter la révision de la Constitution. Nous verrons s'ils oseront éluder plus longtemps l'accomplissement de leurs promesses en ajournant la « réforme constitutionnelle » aux calendes républicaines.

On lit dans le *Soir* :

« Il se confirme que le gouvernement s'opposera à la prise en considération des

propositions de révision présentées par MM. Andrieux et Barodet. »

La *Lanterne* nous fournit à ce sujet les détails suivants sur la manière dont la question a été traitée dans le conseil des ministres :

« Il y a eu hier matin, au conseil des ministres, une scène qui montre jusqu'à quel point les ministres s'entendent entre eux.

« Il s'agissait de la question de révision. Tous étaient d'accord pour repousser, mais qui porterait la parole ?

« M. Ferry fit ressortir que c'était donner beaucoup d'importance à la chose que de la faire repousser par le président du conseil.

« En cas d'échec, c'était une crise ministérielle ; en cas de succès douteux, c'était un affaiblissement, et il ajouta qu'à son avis il appartenait au ministre de l'intérieur de monter à la tribune.

« M. Waldeck-Rousseau se récria ; il ne pouvait oublier que, ministre de Gambetta, il avait contresigné le projet de révision, dont il proclamait alors l'urgence. On ne manquerait pas de lui rappeler ce précédent.

« Il était impossible, enfin, de lui demander de se déjuger à une année d'intervalle.

« La discussion monta à un tel diapason que l'on reconnut, d'un commun accord, qu'on ne pouvait décemment la continuer en présence de M. Grévy, et on remit la suite au conseil de cabinet d'aujourd'hui jeudi.

« Quels aimables caractères et comme cela promet pour l'avenir ! »

M. Waldeck-Rousseau a été chargé par ses collègues de préparer le projet de loi qui est annoncé dans la déclaration ministérielle, au sujet des cris et emblèmes séditieux.

Nous pouvons dire, à ce sujet, qu'il est complètement inexact que ce projet doive restreindre en quoi que ce soit la loi de 1884 sur la presse. Ce projet ne concerne que la police de la voie publique et ne doit viser en rien le droit d'écrire, ainsi que la déclaration ministérielle a eu soin de le mettre en lumière. (Temps.)

Toujours l'enseignement gratuit !

La Chambre a adopté un projet de loi tendant à imposer à la ville de Foix (6,500 habitants) un emprunt de 4,800,000 fr. pour la construction d'un collège. Cet emprunt imposera aux contribuables une charge annuelle de 84 centimes additionnels pendant 30 ans ! N'est-ce pas tout simplement scandaleux ?

Par décision du ministre des cultes, onze curés et vicaires du diocèse d'Annecy viennent de voir supprimer leur traitement pour avoir lu en chaire la dernière lettre pastorale de l'évêque d'Annecy.

en serrant dans les siennes les mains du vieillard, qu'ai-je donc fait pour que vous me combliez ainsi ?

Cochard regarda longuement Marius, et posant sa large main sur l'épaule du jeune homme :

— Ce que tu as fait ? Je vais te l'apprendre, si tu ne le sais pas, dit le docteur. Toute ta vie tu as été un brave et loyal jeune homme. Va, depuis que tu t'es assis sur les bancs de l'école, je t'ai suivi sans te perdre de vue un seul jour ; je t'ai épié, je t'ai guetté sans que tu t'en doutasses, et je ne t'ai jamais vu broncher dans cette route difficile qui porte un nom glorieux : le devoir ! Quand tu as commencé à devenir un homme, j'ai voulu t'éprouver : quelquefois je t'ai rudoyé, souvent je t'ai imposé de rudes épreuves. Toujours tu es sorti triomphant, comme un digne et honnête garçon qui s'avance hardiment dans la vie, en ayant sa conscience pour guide et l'honneur pour boussole. Ah ! je te le dis, Marius, ce rêve de l'avoir pour mon fils, je l'ai fait pour la première fois il y a des années, mais quand je n'aurais pas eu ces projets alors, je les formerais aujourd'hui, en te voyant tel que tu es, mon enfant, passionné d'honneur et fanatique de dévouement !

— De dévouement !

— N'insistons pas. La pudeur est le fard des belles âmes ; non, n'insistons pas là-dessus, dit le docteur en relevant sa belle tête comme pour secouer l'émotion qui le dominait. Si deux hommes

comme nous peuvent sans déchoir, dans des circonstances exceptionnelles, permettre aux larmes de les gagner, ils doivent revenir bien vite à la mâle attitude qui convient à nos devoirs professionnels.

— Pardon, monsieur, dit Marius un peu confus, en tout vous avez raison ; mais c'est qu'il s'agissait à cette heure de si chers intérêts, que bien involontairement...

— Oui, oui, sans doute, dit Cochard en reposant sa main sur l'épaule de Marius, tu es pardonné, mon enfant ; mais il se fait tard. J'ai quelques instructions à te donner, et nous sommes trop énérvés tous deux pour causer utilement ce soir. Va te coucher, mon fils, et sois demain matin à six heures ici, dans mon cabinet, avant de te rendre à la clinique.

— A vos ordres, monsieur, dit Marius, qui salua en se disposant à sortir.

— Et je n'ai pas besoin de vous dire, Marius, ajouta le docteur en reprenant cette attitude austère qui en imposait tant à son pupille, plus ou moins, plus un seul mot à ma fille jusqu'à ce que je vous y aie autorisé.

— Ah ! monsieur, dit Marius en baissant la tête, vous me rappelez une faute que je... que je devrais bien regretter d'avoir commise, tant vous avez mis d'indulgence à me la pardonner.

— Que tu devrais ! dit le docteur, qui ne put

Le bruit a couru, hier matin, au ministère de l'intérieur, que M. Camescasse avait offert sa démission.

Le préfet de police ne s'entendrait pas avec M. Waldeck-Rousseau.

Presque tous les membres du corps diplomatique se sont fait inscrire hier et avant-hier chez les princes d'Orléans.

La police de sûreté exerce en ce moment une surveillance très-active dans les environs du domicile du prince Napoléon.

LES ANARCHISTES.

Les fénians de Paris ont échangé une correspondance très-active avec Louise Michel en ces derniers temps. On parle, à Londres, de l'existence d'un comité central des Invinçibles qui aurait son siège à Paris et qui comprendrait non-seulement des fénians, mais encore des socialistes et des assassins de tous les pays du monde. Par sa jactance, Louise Michel a compromis tous ceux qui ont travaillé avec elle à l'œuvre de la dynamite.

Bruxelles, 28 février. — La *Gazette* annonce que la présence de la maîtresse de Cyvoct, la femme Banca, est signalée à Verviers, que Cyvoct manifeste de l'inquiétude lorsque, dans ses interrogatoires, il est question de cette femme, et qu'il semble craindre ses révélations.

La *Gazette* ajoute que la police continue à rechercher activement les complices de Cyvoct et de Métayer.

L'affaire Byrn. — Le chef de la police de Londres, M. Williamson, est arrivé à Paris avec plusieurs détectives anglais. Il a eu hier matin une entrevue avec M. Caubet, chef de la police municipale.

L'extradition de Byrn ayant été demandée par le gouvernement anglais, cette affaire donne lieu à un échange de notes diplomatiques entre les gouvernements français et anglais.

Jusqu'ici, aucune décision n'a été prise.

Rome, 28 février. — Hier soir, à neuf heures, trois pétards ont éclaté simultanément, place du Quirinal, sous les portes des palais Chigi et de Venise, résidence des deux ambassadeurs d'Autriche. Les auteurs de l'attentat sont demeurés inconnus.

Des troubles graves ont éclaté à Catane, le gouvernement y expédie plusieurs régiments.

La *Riforma sociale* se déclare prête à publier le fac-similé de la lettre de M. Jules Ferry que l'Agence *Havas* a déclarée apocryphe.

Vienne, 28 février. — Le *Messenger* de

Vienne constate les proportions inquiétantes que le mouvement allemand prend en Hongrie, et croit que le gouvernement austro-hongrois sera contraint d'agir pour prévenir les effets de la surexcitation croissante des esprits.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 février.

La situation du marché financier est des meilleures, chaque jour apporte une amélioration sérieuse de l'ensemble de la cote.

Le 3 0/0 monte à 80.90 ; sur l'amortissable on atteint 81.22 ; le 5 0/0 est à 115.50.

De toutes les valeurs, la plus ferme et la plus recherchée est le Crédit Foncier qui cote 1,320.

On voit combien le cours depuis quelques séances est conservé et maintenu en dépit des efforts des baissiers.

Le public n'accorde confiance qu'aux valeurs de premier ordre et tout d'abord aux Obligations foncières nouvelles qui se tiennent à 340, sans variation sur la veille.

Le Lyonnais, à 585 fr., a tendance à reprendre possession du cours de 600.

La Générale également s'élève à 585.

On fait 390 sur le Mobilier Français.

Le Suez est calme à 2,320.

Le Panama s'élève à 509.75.

Les chemins de fer comme précédemment s'élevaient : le Lyon à 1,600, le Nord à 1,865.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Dans les tableaux d'avancement pour l'année 1883, nous remarquons encore les noms suivants :

M. Chabert, médecin principal de 2^e classe à l'École d'application de cavalerie, est proposé pour la 4^e classe de son grade.

M. Delorme, médecin-major de 2^e classe à la même École, est proposé pour la 4^e classe de son grade.

M. Schmit, médecin aide-major de 4^e classe à la même École, est proposé pour le grade de médecin-major de 2^e classe.

AVIS. — Un concours pour le surnuméraire, dans l'administration des Contributions indirectes, aura lieu dans les bureaux de la Direction, à Angers, le 4^e avril prochain.

Pour renseignements et pièces à fournir, les candidats pourront s'adresser à M. le Sous-Directeur, à Saumur, rue de Poitiers, n^o 42, avant le 28 mars, terme de la clôture des listes.

LE DRAME DE DURTAL.

Nous avons publié les détails les plus précis sur ce drame émuant.

Jusqu'à présent, malgré l'enquête minutieuse qui se poursuit, on n'est pas arrivé à établir l'identité de l'individu qui s'était introduit dans la demeure de M. Bilbille.

On a trouvé sur la berge opposée du Loir des vêtements, ce qui indique clairement que l'individu a traversé la rivière. Le linge est d'une extrême finesse, mais n'est pas mar-

dit-il.

Marius fit un bond sur son fauteuil.

— Oh ! monsieur, dit-il, une pareille supposition...

— N'a rien que de bien naturel. Je ne prétends pas, moi, enchaîner votre liberté. Mais, du moment où il vous convient de rester dans mon service médical, il me semble convenable de régler entre nous les conditions qui vous y retiennent.

— Monsieur ! dit vivement Marius, croyez que je m'estime trop heureux...

— Ta, ta, ta, ta. Voici mes propositions. Depuis quelques années, docteur, je vous ai pleinement associé à mes travaux ; il me semble trop juste que vous participiez à mes bénéfices. A partir du 1^{er} janvier de l'année courante, j'ai trouvé bon de vous allouer six mille francs d'appointements pour le service de ma clinique. Quant à vos visites en ville, vous fixerez vous-même vos honoraires, je n'ai rien à y voir. Cela vous convient-il ?

— Oh ! monsieur, dit Marius, qu'ai-je donc fait pour mériter une pareille générosité ?

— Je vous l'ai déjà dit, monsieur, vous avez fait votre devoir. Mais continuons, si vous le voulez bien, de régler nos questions d'intérêt. Nous sommes à la fin de juin. Vous avez six mois d'appointements échus. Voici donc mille écus que je vous prie d'accepter, avec tous mes remerciements, pour le zèle que vous avez apporté et la persévé-

On a trouvé un chapeau qui ne porte aucune marque de fabrique. Le couteau qui était dans une de ses poches ne porte également aucune indication.

Un étrange mystère plane donc sur cet événement.

Disons que les mains bien soignées de l'inconnu prouvent qu'il ne s'adonnait à aucun travail manuel.

On suppose que cet homme connaissait très-bien les allures de la maison dans laquelle il a pénétré. S'il en est ainsi, il ne serait donc pas un fou, comme on l'a d'abord supposé.

Voilà une bien singulière affaire.

(Patriote.)

L'Echo de Parthenay annonce que la commission de réception de la ligne de Neuville à Parthenay passera à Parthenay le samedi 3 mars.

L'ouverture de cette ligne aura vraisemblablement lieu dans la première quinzaine de mars.

CHRONIQUE MUSICALE

SOIRÉE DE LA MUSIQUE MUNICIPALE.

M. THIBAUD.

Depuis l'inauguration des soirées si attrayantes offertes chaque hiver à ses souscripteurs par la musique municipale de Saumur, nous avons eu l'occasion d'applaudir, périodiquement, les plus remarquables solistes de l'orchestre du théâtre d'Angers et de l'Association artistique. La soirée musicale de dimanche 25 février était la douzième donnée, en moins de quatre ans, avec le concours de l'un de ces éminents virtuoses, et il n'a pas dépendu de la volonté du chef de notre musique d'avoir fait apprécier, parfois, le talent de quelque sympathique artiste de la troupe d'opéra.

Voyons donc quels sont les noms qui ont brillé, à plusieurs reprises, sur le programme de nos modestes concerts saumurois.

M. Arthur Guidé, premier violon solo, a fait entendre le 46 novembre 1879 et le 4 mars 1884. Aujourd'hui, M. Guidé est pensionnaire du merveilleux orchestre Lamoureux, à Paris.

M. Charles Molé, flûtiste hors ligne, qui a quitté l'Association artistique pour courir le monde, en commençant son voyage triomphal par Berlin, a fait trois apparitions à la mairie : en mars 1880, janvier 1884 et février 1882.

M. Martel, l'habile violoncelliste, chef actuel de la musique municipale d'Angers, est venu également trois fois, au mois de novembre des années 1880, 1884 et 1882.

M. Guillaume Guidé, le jeune hautboïste dont tout le monde connaît le talent si fin, si correct, si délicat, a prêté son concours aux soirées musicales des 11 janvier 1880, 11 janvier 1882, et à celle du 14 janvier dernier.

ce que vous avez mise dans l'accomplissement de vos délicates et difficiles fonctions.

Le docteur avait tiré de sa poche une liasse de billets de banque qu'il tendait à Marius.

— Ah ! monsieur, dit Marius en repoussant les billets, encore une fois, c'est beaucoup plus que je méritais.

— Ah ! vous savez que je n'aime pas qu'on me réclame, dit Cochard de sa voix impérieuse, qu'acquiesçait encore un terrible froncement de sourcils.

Passons.

D'un côté, mal gré, Marius prit donc le paquet de billets, qu'il garda à la main. Le docteur continua :

— Tout ce que je vous ai dit hier soir subsiste. Après... notre conversation, je ne trouve pas convenable que vous demeuriez plus longtemps sous mon toit. Vous avez vous-même compris du reste, je l'espère, que votre présence est nécessaire à la clinique toutes les fois que les exigences du service et vos devoirs professionnels ne vous appellent pas au dehors. Vous habiterez donc dès aujourd'hui l'appartement que je vous ai fait préparer. Avez-vous quelque objection ?

— Aucune, monsieur.

— Deux fois par semaine, comme cela a été convenu entre nous, vous dînez à ma table.

Vous passerez la soirée avec nous, en famille. Mais moi, je fais appel à votre honneur, Marius, jamais un mot ne sera échangé entre vous et celle qu'on

Enfin, dimanche, nous avions le plaisir de faire connaissance avec M. Thibaud, violoniste, l'un des nouveaux chefs de pupitre de l'orchestre angevin, et qui, comme virtuose, a déjà obtenu de fort beaux succès.

Quelques lignes biographiques sur ce jeune artiste seront lues avec intérêt par toutes les personnes qui viennent de l'applaudir à Saumur.

Thibaud (Hippolyte) est né à Bordeaux vers la fin de 1862. Son père, violoniste très-estimé de cette ville, lui enseigna les premiers principes de la musique ; puis, étant parti pour Paris, il entra au Conservatoire où il fit de brillantes études. A l'âge de 14 ans il obtenait le premier accessit de violon, et le premier prix lui était acquis pour l'année suivante, quand une grave maladie de son père le rappela subitement à Bordeaux, où il dut se consacrer au professorat. Il joua le premier violon au Cercle philharmonique de cette ville. C'est là que le grand violoniste Ysaïe l'entendit et l'apprécia au point d'engager l'Association artistique d'Angers à attacher ce jeune artiste à son orchestre. M. Hippolyte Thibaud est le frère de M. Alphonse Thibaud, pianiste de premier ordre (né à Paris le 16 mars 1864), lequel a fait apprécier récemment, et pour la seconde fois, son grand talent aux Concerts populaires d'Angers, après une tournée triomphale en Espagne et en Hollande qui lui valut des ovations enthousiastes.

Si le jeune et remarquable pianiste est à cette heure sur le chemin de la célébrité, son frère cadet, M. Hippolyte Thibaud, a aussi un brillant avenir en perspective. Angers-Revue disait dernièrement, après un concert où notre violoniste avait fait apprécier son talent : « Cet artiste n'en est plus à se préoccuper des difficultés du mécanisme, il est doué d'un profond sentiment musical et paraît sentir et comprendre ce qu'il joue, deux qualités sans lesquelles il n'est point de soliste complet.... Les applaudissements recueillis à son début doivent avoir un prix d'autant plus grand pour lui que ce sont ceux d'un public habitué depuis quelques années à voir passer devant ses yeux les premiers violonistes de France et de Belgique. »

La présence de M. H. Thibaud était donc le principal attrait de la soirée de dimanche. C'est avec une grande élégance de style qu'il a exécuté la fantaisie-ballet de Bériot et la romance de Vieuxtemps. Les sons qu'il tire du violon et les effets qu'il produit avec ses gammes rapides dénotent de réelles qualités. Est-il besoin de dire qu'il a eu un succès complet et que de chauds applaudissements l'ont salué à plusieurs reprises ? En vérité, M. Thibaud est bien digne de figurer au nombre des solistes placés à la tête d'un orchestre déjà célèbre et qui ne cesse de faire chaque jour des progrès dans la voie de la perfection.

En outre des morceaux exécutés par la musique municipale, c'est-à-dire l'ouverture de l'Italienne à Alger, un air varié de Clodomir et la grande valse intitulée le Prince Osear, relatons les numéros du programme

appelle la Rose d'Antibes, — entendons-nous bien, — sur un sujet de conversation qu'il vous est interdit d'aborder.

— Vous avez ma parole, monsieur, dit Marius en étendant la main pour attester.

— Et tu ne doutes pas de la mienne, n'est-il pas vrai, Marius ? répondit vivement le docteur Cochard.

— O mon cher maître !

— Eh bien, cette parole, je te l'engage, qu'à moins d'événements imprévus, dans deux ans, Aurora sera ta femme.

— Deux ans ! dit Marius comme s'il avait dit deux siècles.

— Tout autant, reprit le docteur. Sais-tu que ma fille a dix-sept ans, et qu'à cet âge...

Le docteur passa sa main sur son front pour y comprimer un douloureux souvenir ; puis, prenant Marius par la main, il l'amena avec une certaine solennité devant un tableau qui occupait l'endroit le plus apparent de son cabinet. C'était le portrait d'une jeune femme qui ne paraissait pas avoir plus de vingt à vingt-deux ans.

— Tu sais quelle est cette femme ? dit le docteur en désignant le portrait à Marius par un geste d'une douloureuse éloquence.

— Oui, monsieur, c'est la mère de M^{lle} Aurora.

— Tu sais dans quelles circonstances je l'ai perdue ?

— Je le sais.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

concernant les amateurs qui ont prêté leur concours à nos musiciens.

D'abord, voici la chanson de Benza, Notre Siècle, par M. Ernest. Le public a été heureux d'applaudir une belle et bonne voix et aussi les sentiments patriotiques exprimés par l'auteur. Nos félicitations au chanteur. Bravo !

Vingt et quelques amateurs, hommes et jeunes gens, nous ont ensuite fait entendre le chœur populaire des Paysans. Tous ont rivalisé de bon vouloir, et ils sont arrivés à une exécution assez satisfaisante, malgré le manque de répétitions nécessaires. Courage, messieurs, et renouvez souvent ces auditions, qui ont toujours tant d'attrait. Nous connaissons des orphéons aussi peu nombreux et qui cependant réussissent à faire merveille. D'ailleurs, nous ne cesserons de le répéter, les progrès de la musique en France nous font ardemment désirer de voir combler à Saumur une lacune regrettable. Partout les orphéons se propagent : un très-grand nombre de villes, petites et grandes, de villages même, possèdent aujourd'hui leur troupe de chanteurs. Presque seule, notre cité est restée jusqu'ici en arrière de ce mouvement...

Le piano n'est pas resté, dimanche, à son rôle d'accompagnement. M^{me} Niepce et M^{lle} L... ont bien voulu exécuter un morceau à quatre mains qui a été fort goûté des véritables amateurs ; puis cette dernière est revenue jouer une étude dont elle s'est acquittée avec une grâce charmante. L. D.

Théâtre de Saumur.

Lundi, nous avons eu la seconde de Boccace, qui venait d'être joué deux fois successivement à Angers, samedi et dimanche. Le succès a été plus accentué encore qu'à la première représentation sur notre scène. Triomphe sur toute la ligne. Chacun des artistes a fait de son rôle une véritable création, et nous doutons qu'une autre année, avec de nouveaux interprètes et une nouvelle direction, la même pièce soit aussi complètement réussie.

M^{me} Danglade est un parfait Boccace ; M^{me} Lelong, une excellente et gracieuse Béatrice ; M^{me} Marie Soll — la femme du tonnelier, — une Frisca à croquer ; M^{me} Cantrelle, une très-bonne et très-accorte Péronnelle ; M^{me} Bonnaud (qui n'a qu'un rôle peu important), une gentille Zanelta.

Les étudiants ont de fort jolis costumes qui leur siéent à ravir.

M. Constance, dans le rôle de Lelio, M. Lamy dans celui d'Orlando, ont conquis toutes les sympathies.

Quant au trio de maris, le tonnelier Tromboli, le jardinier Pandolfo et le barbier Quilibio (MM. Isaac, Labranche et Allain), ils sont plus amusants que jamais. En les voyant discourir et s'agiter sur la scène, les personnes atteintes du spleen seraient radicalement guéries.

Si, dans tout le cours de la pièce, M^{me} Gustave Lelong et Danglade brillent comme cantatrices, M. Isaac a aussi trouvé l'occasion de montrer son talent de chanteur, notamment dans les couplets du tonnelier ; il est vrai que, depuis le commencement de la saison, cet artiste a été excellent dans tous ses rôles.

En résumé, interprétation hors ligne, mise en scène splendide, frais et brillants costumes, chœurs et orchestre parfaits, etc., tout explique le succès vraiment extraordinaire de l'œuvre de Franz de Suppé, dont on se rappellera longtemps à Saumur comme à Angers, et qui sera l'honneur de la direction intelligente de M. Gustave Lelong. L. D.

Faits divers.

Un incident assez curieux a marqué, vendredi soir, la représentation au théâtre communal de Catane (Italie).

On jouait le *Trovatore*.

Au quatrième acte, après que le ténor Ugolini eut chanté dans les coulisses la romance *Eleonora adio*, et la *prima donna*, M^{me} Castiglioni, lui eut répondu sans provoquer aucun applaudissement, cette dernière, se tournant vers le public, s'écria à haute voix et avec dépit : « Allez au diable ! »

Cette incartade souleva la salle entière. On siffla, on hurla, on menaça ; bref, un tumulte indescriptible. Le rideau fut baissé. Au bout d'une dizaine de minutes, le ténor

Ugolini parut et dit que M^{me} Castiglioni demandait humblement à parler au public.

M^{me} Castiglioni, accompagnée par l'imprésario, fit ses excuses aux spectateurs en disant qu'elle avait envoyé au diable non pas le public, mais l'orchestre qui avait joué faux.

Le public rit et applaudit ; mais les musiciens et les choristes ne furent pas peu surpris de cette déclaration.

Un paysan russe des environs d'Odessa, Jacques Zygelof, vient de mourir à l'âge de 147 ans.

C'est d'ailleurs, paraît-il, de tradition dans la famille : son fils est âgé de 115 ans, son petit-fils de 85 ans et son arrière-petit-fils de 40 ans.

Jacques Zygelof n'avait jamais fumé ni absorbé de boissons alcooliques.

Qu'on se le dise !

Le terrible Marius, de la Cannebière, racontait ses affaires d'honneur.

— En somme, dit quelqu'un, combien de fois êtes-vous allé sur le terrain ?

Le Marseillais, avec le sourire que vous savez : — Si vous croyez que je le compte !

Entre députés :

— Ce nouveau ministère m'horripile.

— Moi pas. Je lui trouve même quelque chose de piquant.

— Quoi donc ?

— Hérisson.

Le général Thibaudin ne voulait pas rentrer au ministère, mais ses collègues lui ont demandé sa parole d'honneur de ne pas s'évader.

Nous voilà rassurés.

SECOURS A TEMPS

Que de fois, dans la vie, nous croyons être arrivés au but que nous nous proposons, et nous nous apercevons que tout est à recommencer. C'est souvent le cas aussi en médecine : nous avons sous les yeux une lettre qui en est une nouvelle preuve : M^{me} Budinger, à Bulley, écrit : « Après que j'eus essayé, en vain, tous les remèdes possibles pour me guérir des douleurs goutteuses et rhumatismales dont j'étais affligée depuis cinq ans, j'ai essayé les Pilules Suisses, et après en avoir pris cinq boîtes (dépende, 7 fr. 50, soit 1 fr. 50 la boîte), j'ai pu marcher sans bâton et travailler, ce qui m'était impossible depuis cinq ans. »

CONSEILS ET RECETTES.

LA GERMINATION DES POMMES DE TERRE.

Comment empêcher ou tout au moins retarder la germination des pommes de terre ?

Cette question, qui préoccupe beaucoup, en ce moment, cultivateurs et amateurs, a donné lieu à plusieurs essais dont l'un principalement nous paraît digne qu'on s'y arrête et qu'on le mette en pratique.

Le voici :

On remplit de pommes de terre bien séchées un tonneau de grandeur quelconque défoncé par un bout. Les tubercules sont séparés par une mince couche de paille bien sèche, et lorsque le tonneau est plein, on renforce la couche de paille et on coule du plâtre, afin de boucher hermétiquement le tonneau et d'empêcher la pénétration de l'air.

Deux mois, trois mois après ou plus tard, lorsqu'on a besoin de pommes de terre, on brise le plâtre et on a la satisfaction de constater que la germination est insignifiante.

Qui donc n'a pas un vieux tonneau pour pratiquer cet essai aussi simple que peu dispendieux.

Les gouttes concentrées de FER BRAVAIS peuvent être prises indifféremment sur un morceau de sucre ou dans un verre d'eau ou une cuillerée de vin vieux. Le compte-gouttes qui accompagne chaque flacon permet un dosage exact et régulier.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIERE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et Cie, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Épiciers. (346)

COSTUMES

Pour la Cavalcade et le Bal masqué

Nous informons les jeunes gens de notre ville qu'ils trouveront, chez M^{me} CHOUANET, concierge du Grand-Théâtre d'Angers, un **grand assortiment de Costumes** pour la Cavalcade et le Bal masqué du 4 mars.

M^{me} CHOUANET se trouvera à Saumur (au Théâtre), les vendredi 2, samedi 3 et dimanche 4 mars.

Le Courrier d'Angers publie cette note :

« Tout le monde a pu remarquer, aux fêtes du Carnaval, la richesse et la variété des costumes mis en location par M. Chouanet, concierge du Théâtre. M. Chouanet rappelle aux amateurs qu'il tient tout son assortiment à leur entière disposition et les invite à venir, dès maintenant, arrêter leur choix. »

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le SPASALGIQUE, qui enlève instantanément les névralgies, les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

Le SPASALGIQUE-MARÉCHAL, dont le prix est de 2 fr., se trouve dans toutes les bonnes pharmacies; le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

Appel aux Poètes.

Le Trentième Concours poétique ouvert en France le 15 Février 1883, sera clos le 4^e Juin 1883. Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Demander le Programme, qui est envoyé franco, à M. EVARISTE CARRANCE, Président du Comité, 42, rue Roussannes, Agen, Lot-et-Garonne. — Affranchir.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

FAVEUR SPÉCIALE

ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 43, à TOURS.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 FÉVRIER 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	81	80 70	Est	732 50	733 75	Obligations.			Obligat. foncières 1879 3 %	431	433
3 % amortissable	81 60	81 55	Paris-Lyon-Méditerranée	1605	1610	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	508	Est	357	359
4 1/2 %	112 25	112	Midi	1130	1130	1865, 4 %	561	520	Midi	357 50	357
5 %	115 65	115 30	Nord	1865	1872 50	1869, 3 %	400 25	402	Nord	366 75	367 50
Obligations du Trésor	510	510	Orléans	1270	1272 50	1871, 3 %	393	392 50	Orléans	367 25	367 50
Obligations du Trésor nouvelles	505	501	Ouest	800	800	1875, 4 %	517	519	Ouest	357 50	358 50
Bons de liq. départementaux	517 50	518	Compagnie parisienne du Gaz	1493	1495	1876, 4 %	517 50	516	Paris-Lyon-Méditerranée	364 75	365
Banque de France	5300	5300	Canal de Suez	2390	2325	Dép. de la Seine, emprunt 1857	245	245	Paris-Bourbonnais	365	365
Comptoir d'escompte	983 75	975	C. gén. Transatlantique	460	472 50	Bons de liq. Ville de Paris	523	524	Canal de Suez	570	571 25
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1330	1330				Obligations communales 1879		437			
Crédit de France	85	85									
Crédit mobilier	410	395									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY							MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR								
Heures	Minutes	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.		
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.															
6	45	matin (s'arrête à la Possonnière)															
8	56	matin, omnibus-mixte.															
1	25	soir.															
3	32	express.															
7	15	omnibus.															
10	36	(s'arrête à Angers).															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT							NIORT - SAUMUR								
Heures	Minutes	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.		
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.															
8	21	omnibus.															
9	37	express.															
12	48	soir, omnibus-mixte.															
4	44	soir, omnibus-mixte.															
10	24	express-poste.															
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.																	
MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.							POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.										
Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.			
Saumur	(départ)	5 50	5 5	Niort	(départ)	5 29	5 40	Montreuil	(départ)	7 4	2 1	8 29	Poitiers	(départ)	6	12 55	7 10
Chacé-Varrains		5 58	9 10	Parthenay		7 10	7 20	Loudun		8 9	9 50	9 30	Neuville		6 36	1 20	7 55
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg		6 5	9 19	Airvault		8 3	8 15	Arçay		8 34	3 14	9 50	Mirebeau		7 3	1 59	8 25
Montreuil-Bellay	(arrivée)	6 18	9 34	Thouars		9 8	9 45	Mirebeau		9 26	4	10 49	Arçay		7 50	2 53	8 50
				Montreuil-Bellay		9 50	10 51	Neuville		9 55	4 25	11 17	Loudun		8 42	3 17	9 8
				Saumur	(arrivée)	10 21	11 21	Poitiers	(arrivée)	10 31	4 56	11 51	Montreuil-Bellay	(arrivée)	9 31	3 56	10 48

SOCIÉTÉ

DES

FILATURES et CORDERIES DE L'OUEST.

Les Obligataires de cette Société, en liquidation, ont reçu ou vont recevoir une circulaire et un projet de Procuration.

Afin d'obtenir un prix élevé de l'Usine qui est leur seul gage, ils ont un grand intérêt à former un groupe important et à concentrer leurs pouvoirs entre les mains d'une ou de plusieurs personnes, ce qui a déjà eu lieu pour un bon nombre d'obligataires.

Ils assureront ainsi, sans avoir rien à déboursier, la vente de l'Usine sur une mise à prix convenue à l'avance et qui, à défaut d'autres enchères, sera le prix définitif.

MAISON A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

Rue du Marché-Noir, 18.

S'adresser à M. VIGNAUD, tailleur, qui l'habite. (141)

TRAVESTISSEMENTS

LA MAISON GASNIER

Place de la Bilange,

Se charge de fournir TOUS COSTUMES pour CAVALCADE et BAL TRAVESTI, et prie de ne mettre aucun retard à commander ou à retenir les COSTUMES que l'on désirerait louer.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1883.

MAISON avec JARDIN

Rue de la Petite-Doune, n° 49.

S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (720)

A VENDRE

JUMENT DE SANG

Six ans, alezane. — Belles actions.

S'adresser à M. DE NEUVILLE, 78, rue d'Orléans.

M^r LE RAY, avoué à Saumur, demande de suite un petit clerc, sachant bien écrire.

UN JARDINIER, muni de bons certificats, demande une place dans une maison bourgeoise. S'adresser au bureau du journal.

LA Régliste Sanguinède GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesse d'Estomac et facilite la Digestion. 0^e75 dans toutes Pharmacies.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).

A. RIVAUD

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITIRIASIS du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

VINS DE BORDEAUX

M. S. VIANNE-LANZAR, Propriétaire-Négociant, 67, 69, 71, rue Lagrange, à Bordeaux, offre ses vins en nature, payables à 40 jours, franco de port à la gare désignée par l'acheteur.

Vin de table rouge... 1881... 430 fr. | Médoc... 1878... 210 fr.

Côtes de Bourg... 1879... 160 fr. | 25 bout. St-Estèphe... 65 fr.

Cognac et Rhum de 1 fr. 20 le litre à 4 francs, en fûts de toutes contenances.

Vins fins en fûts et en bouteilles. — Envoi de prix-courants sur demande.

Si la marchandise ne convient pas, l'acheteur a le droit de la refuser.

La Maison offre sa représentation à toute personne sérieuse et honorable pour les localités où elle n'est pas déjà représentée.

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez quelques bonbons au Goudron du D^r GRAMONT. Agréables à la bouche, ils portent de suite l'arôme précieux du goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la Toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron, mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des Capsules de goudron recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur; ici l'inconvénient est grand, car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le Bonbon GRAMONT fond de suite et soulage immédiatement. Prix : la boîte 1 fr. 75; 1/2, 1 fr. Env. poste contre mandat ou timbre 30 cent. en sus. Dépôt à Saumur : pharmacie GABLIN, 27, rue d'Orléans, et princ. pharmaciens.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le